



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 96 - JUIN 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2013161-0018 - Arrêté de délégation de signature du directeur par intérim de l'hôpital universitaire Necker- Enfants Malades en matière de marchés publics	1
Arrêté N °2013162-0008 - Arrêté de délégation de signature de la directrice générale en matière de marchés publics - hôpital Necker et hôpital Paul Doumer	3

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision - Décision du 13 juin 2013 portant subdélégation de signature du directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction	6
--	---



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013161-0018

**signé par Directeur du groupe hospitalier Necker Enfants malades
le 10 Juin 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
par intérim de l'hôpital universitaire Necker-
Enfants Malades en matière de marchés
publics

Arrêté de délégation de signature n° 2013-

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, par intérim de la Direction des Affaires Médicales,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Stratégie, des Projets et du Projet Laennec,
- Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Madame Elaine Sujol-Chieze, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers,
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements.

ARTICLE 2 : délégation de signature est donnée aux agents suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire des marchés supérieurs à 10 000 euros ainsi que de la signature des marchés correspondants :

- en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Laurent-Deugnier, Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière, et Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Madame Nathalie Serfas, Ingénieur biomédical, et Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers.

ARTICLE 3 : la présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2011-00073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0314 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : l'arrêté de délégation de signature n° 2012359-0003 du 24 décembre 2012 est abrogé.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
le 10 juin 2013

Patrick Houssel



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013162-0008

**signé par Directeur général de l'AP- HP
le 11 Juin 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice générale en matière de marchés
publics - hôpital Necker et hôpital aul oumer

Arrêté Directorial n° 2013 –

Modifiant l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

La directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG modifié, en date du 9 mai 2011, portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG2013/05 0009 du 28 mai 2013 désignant Monsieur Patrick HOUSSEL directeur par intérim du Groupe hospitalier hôpital universitaire Necker à compter du 10 juin 2013,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG2013/05 0010 du 28 mai 2013 désignant Monsieur Pierre MALHERBE directeur par intérim de l'hôpital Paul Doumer,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1 ER: L'article 2-1° de l'arrêté directorial n° 2011-003 DG portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est modifié comme suit :

Groupe hospitalier hôpital universitaire Necker : Monsieur Patrick HOUSSEL, directeur par intérim,

Hôpital Paul Doumer : monsieur Pierre MALHERBE, directeur par intérim.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 11 juin 2013

Mireille FAUGERE



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris
le 13 Juin 2013**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Décision du 13 juin 2013 portant
subdélégation de signature du directeur
régional adjoint, responsable de l'unité
territoriale de Paris à divers fonctionnaires de
sa direction



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Décision du 13 juin 2013 portant subdélégation de signature du directeur régional adjoint,
responsable de l'unité territoriale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction**

Le responsable de l'unité territoriale de Paris,

- **Vu** le code du travail,
- **Vu** le décret n°2009-1377 DU 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- **Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'état dans la région et les départements Ile-de-France,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 6 novembre 2012 nommant M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris à compter du 1^{er} décembre 2012
- **Vu** la décision n° 2012-095 par lequel M. Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France délègue sa signature à M. Marc-Henri LAZAR directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée :

1°) A l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Egalité professionnelle	
Articles du code du travail : L 1143-3 et D 1143-6	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Santé et sécurité	
Article du code du travail : R 4214-28	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés

Articles du code du travail : R 4533-6 et R 4533-7	Décisions accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R 4533-2 à R 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article du code du travail : 4723-5	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du Décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Groupement d'employeur	
Articles du code du travail : L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles du code du travail : R 1253-19 à R 1253-27	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles du code du travail : L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentation de section syndicale
Articles du code du travail : L 2143-11 et R 2143-6	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles du code du travail : L 2314-31 et R 2312-2	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles du code du travail : L 2322-5 et R 2322-1	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles du code du travail : L 2322-7 et R 2322-2	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles du code du travail : L 2327-7 et R 2327-3	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles du code du travail : L 2333-4 et R 2332-1	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles du code du travail : L 2333-6 et R 2332-1	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles du code du travail : L 2345-1 et R 2345-1	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
Articles du code du travail : L 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décisions imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre de sièges et leur répartition entre les collèges

Durée du travail	
Article du code du travail : R 3121-23	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article du code du travail : R 3121-28	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article du code du travail : D 3141-35 di code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics

Au directeur du travail et aux directeurs adjoints du travail dont les noms suivent :

- M. Philippe QUITTAT-ODELAIN, directeur du travail
- M. Pascal MARCOUX, directeur adjoint du travail
- M. Jean-Paul MICHEL, directeur du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- M Philippe ROYER, directeur du travail
- M Michel THERY, directeur du travail

2°) A l'effet de signer les décisions, actes administratifs et avis suivants :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles du code du travail : L 1233-56 et D 1233-12 et 13	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Santé et sécurité	
Articles du code du travail : L 1242-6 et D 1242-5	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux dangereux
Articles du code du travail : L 1251-10 et D 1251-2	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles du code du travail L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6	Décisions autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à dispositions des travailleurs
Représentation du personnel	
Articles du code du travail : L 2314-11 et R 2314-6	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel

Articles du code du travail : L 2324-13 et R 2324-3	Décisions fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décisions fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
---	--

Aux inspecteurs du travail dont les noms et les affectations suivent :

SECTION 1A	SOULIER Roland
SECTION 1B	COLAS Marie-Violaine
SECTION 2A	LIGAN Harold
SECTION 2B	BOELDIEU Julien
SECTION 3 et 4	RAMBAUD Françoise
SECTION 5	SINIGAGLIA Yves
SECTION 6	MARTIN Francis
SECTION 7	PEREZ Georges
SECTION 8A	LAMAIRE Stéphane
SECTION 8B	BONASIAK Sophie
SECTION 8C	MAHOUX Martine
SECTION 8D	STEINBERG Hélène
SECTION 8 ^E	
SECTION 8F	PONCET Cecile
SECTION 9A	CHICOUARD Carole-Laure
SECTION 9B	GUYOT Françoise
SECTION 9C	DAUTEL Guillaume
SECTION 9D	BARRERE Jean-Marie
SECTION 10A	HOOGE Celine
SECTION 10B	CHAMBARLHAC Christelle
SECTION 10C	FUSINA Marc
SECTION 11A	ASTRI Marie-Claude
SECTION 11B	DUCROS DE ROMEFORT Françoise
SECTION 12A	NDZANAH Joseph-Marie
SECTION 12B	BACIC Justine
SECTION 12C	LAMOUREUX Christel
SECTION 13A	ABDELGHANI Morad
SECTION 13B	POULET Sophie
SECTION 13C	GIVORD Florian
SECTION 14	JANNES Henri
SECTION 15A	DABNEY Dominique
SECTION 15B	OU-RABAH Olivier
SECTION 15C	BRIANTAIS Emeline
SECTION 15D	HOUPIN Elsa
SECTION 16A	LEPERTEL Franck
SECTION 16B	DINOCCA Gianni
SECTION 16C	VASSEUX Niklas
SECTION 17A	POSSAMAI Dominique
SECTION 17B	PEYRON Patrice
SECTION 17C	
SECTION 18A	COLLOMB Bruno
SECTION 18B	ROBINOT Yohan
SECTION 19A	KEHILA Lynda
SECTION 19B	JORRO Elise
SECTION 20	SEROUR Raphaël
Section interdépartementale n°1 – section n°13 de l'unité territoriale du Val de Marne	LEONZI Frédéric

3°) A l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles du code du travail : L 1233-41 et D 1233-8	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles du code du travail : L 1233-52 et D 1233-11 et 13	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles du code du travail : L 1233-57 et D 1233-13	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi

Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et 338-7 du Code de l'Education Arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009.	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : validité de la VAE
Articles du code du travail : R 6325-20	Décisions de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attachées aux contrats de professionnalisation
Demandeur d'emploi	
Articles du code du travail : D 5424-8 à D 5424-10	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprise de BTP)

Au directeur du travail, aux directeurs adjoints du travail, à l'inspectrice du travail dont les noms suivent :

- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail
- Mme Thérèse ROSSI, directrice adjointe du travail
- M. Alain DUPOUY, directeur adjoint du travail
- Mme Isabelle CHABBERT, inspectrice du travail, pour ce qui concerne les licenciements pour motif économique.

4°) A l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Rupture conventionnelle	
Articles du code du travail : L 1237-14 et R 1237-3	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture de contrat de travail

Au directeur du travail, aux directeurs adjoints du travail et à l'inspectrice du travail dont les noms suivent :

- M. Philippe QUITTAT-O DELAIN, directeur du travail
- Monsieur Pascal MARCOUX, directeur adjoint du travail
- Mme Elodie GIRON, inspectrice du travail

5°) A l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Apprentissage	
Article du code du travail : L 6225-5	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
Articles du code du travail : L 6224-1 et suivants et L6225-4 à L 6225-8, R 6224-1 à 6225-12	Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis

Demandeur d'emploi	
Article du code du travail : R 5422-3 et 4	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants

Au directeur du travail et au directeur adjoint du travail dont les noms suivent :

- M. Philippe QUITTAT-ODELAIN, directeur du travail
- M. Pascal MARCOUX, directeur adjoint du travail

7°) A l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Epargne salariale	
Articles du code du travail : L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivants	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale

Au directeur du travail, au directeur adjoint du travail, à l'inspectrice du travail, aux contrôleuses du travail dont les noms suivent :

- M. Philippe QUITTAT-ODELAIN, directeur du travail
- M. Pascal MARCOUX, directeur Adjoint du travail
- Mme Elodie GIRON, inspectrice du travail,
- Mme Véronique PREAU, contrôleuse du travail
- Mme Véronica ZANIER-PASCUAL, contrôleuse du travail

Article 2 :

Sont exclus des subdélégations visées à l'article 1^{er} les courriers, actes et décisions faisant suite à un recours gracieux ou, sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, à une situation signalée par l'autorité préfectorale ou des personnes titulaires d'un mandat électif public.

Article 3 :

Les décisions prises en application de la présente délégation sont rédigées sous le timbre :

Pour le directeur de la Direccte d'Ile de France

Par subdélégation du directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris

Une copie des décisions prises en application de l'article 1^{er} §1^o et 2^o est transmise pour information par le subdélégué au directeur des interventions en entreprise.

Article 4 :

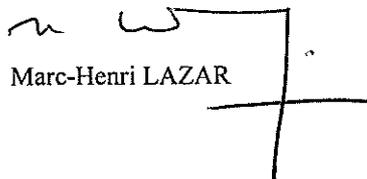
La décision 2013.05.06 publiée au RAA recueil spécial n°77 le 7 mai 2013 est abrogée à la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 5 :

Le responsable de l'unité territoriale de Paris est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 13/6/2013

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'unité territoriale de Paris


Marc-Henri LAZAR